



Carte de sejour attribuer a but d emmigration

Par **vette62**, le **25/01/2013** à **08:24**

bjr je me suis mariée en tunisien biensur avec un tunisien n ayant pas les ressources adequates le maire de mon village ma fait un courrier a joindre a mon dossier le visa de mon mari a etait accepter grace a cette lettre mon etat de santé y etait la cause un an apres il quitte le domicile conjugale 9 mois apres il le reintegre pour un an apres repartir aujourd'hui je ne sais plus ou j en suis ma santé s empire je voudrais savoir si il a le droit de garder sa carte vue qu il ma abemdonner dans un salle etat et sachant qu il a plein de dettes maintenant merci de me repondre

Par **amajuris**, le **25/01/2013** à **10:59**

bjr,
donc en fait ce monsieur vous a épousé pour obtenir un titre de séjour.
je vous conseille de demander le divorce et d'écrire aux services concernés (préfecture,mairie) en indiquant que votre mari a quitté le domicile conjugal et qu'il n'existe plus de vie commune avec votre mari.
cdt